



Bruxelles, le 7 mars 2022
(OR. en)

6921/22

ENFOPOL 111
JAI 294

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 3 mars 2022

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 6217/22

Objet: Déclaration du Conseil concernant les notices rouges d'Interpol

Les délégations trouveront en annexe la déclaration du Conseil concernant les notices rouges d'Interpol, approuvée par le Conseil (Justice et Affaires intérieures) lors de sa 3850^e session qui s'est tenue le 3 mars 2022.

Déclaration du Conseil concernant les notices rouges d'Interpol

"Dans le contexte de la coopération continue entre l'UE et Interpol, le Conseil se félicite des progrès accomplis par Interpol dans la mise en place de mécanismes internes permettant d'évaluer, avant la publication et la diffusion des notices rouges, toute violation du statut d'Interpol. Les États membres continueront à soutenir Interpol dans ces efforts et se félicitent qu'un représentant d'Interpol ait communiqué, au niveau d'un groupe de travail du Conseil, des informations concernant les efforts déployés au sein d'Interpol pour prévenir le recours abusif aux notices rouges pour des raisons politiques ou aux fins de violations des droits de l'homme, et ils appellent à un échange continu et régulier sur cette question entre Interpol et ses bureaux centraux nationaux, afin de mieux sensibiliser aux mesures à prendre par les États membres en coopération avec Interpol. Le Conseil continuera à soutenir Interpol dans la promotion des normes et procédures INTERPOL existantes en matière de qualité et de conformité des données et invitera Interpol à informer régulièrement le Conseil au niveau des groupes de travail."
